

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Séverine GIBOUDOT, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME, Guillaume VOISIN.

Absents excusés : Romain PASSERAT (pouvoir à Guillaume VOISIN)

1) Modification de postes

La Commune employant un agent en commun avec la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille pour un total de 35 heures, il convient d'ajuster son emploi du temps communal suite à la réorganisation de ses horaires au sein de la CCCHS. Le Conseil Municipal, décide de passer le poste à 13 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} octobre 2015, au lieu des 23 heures 30 annualisées effectuées précédemment.

Dans le même temps, le Conseil Municipal, afin de compléter le poste précédent, décide de créer un poste d'agent contractuel pour l'entretien de l'école, à raison de 4 heures hebdomadaires annualisées.

A l'issue de ces ajustements, le budget communal consacré aux différentes tâches concernées reste identique.

2) Dégrèvement de loyer

Le Conseil Municipal décide de ne pas facturer au locataire du studio communal de la Grande rue les 90 € de loyer pour son occupation du logement sur la période du 16 au 31 juillet, en tenant compte du fait qu'il était également locataire d'un appartement géré par l'OPH jusqu'à fin juillet.

3) Conseils en énergie partagés

Le SIDEC propose de faire un audit sur les installations communales, et ce sur trois ans, dans l'objectif de faire des économies, avec suivi et analyse des consommations, formation et sensibilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques, dans le cadre d'un programme de l'ADEME. Les études portent sur les domaines suivants : bâtiments, éclairage public, eau et véhicules. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce service mutualisé de conseils en énergie partagés pour un coût de 800 € sur les trois années.

4) Attribution d'un local

Un nouveau kinésithérapeute souhaite intégrer la maison de santé au 1^{er} octobre 2015 et le Conseil Municipal décide de lui louer un local d'une superficie de 44,91 m², compris une quote-part des locaux communs de 23,01 m².

De plus, les baux signés avec les professionnels de santé excluent la sous-location. Le Conseil Municipal accepte de faire évoluer cet article en précisant « sauf après accord du propriétaire », et permettre ainsi cette éventualité.

5) Dotations de l'Etat

La Commune enregistre une perte de 14 184 € de dotations de l'Etat pour l'année 2015, soit -11,3 % par rapport à l'année dernière. Le budget primitif 2015 a été voté en tenant compte de la baisse des dotations. Pour cette année, la Commune ne devrait pas s'en ressentir, des recettes venant équilibrer cette diminution des dotations.

6) Communauté de Communes

La Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille, en l'état actuel, ne compte pas assez d'habitants pour être maintenue au-delà du 31 décembre 2016, sauf si d'autres communes décidaient de la rejoindre. Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer d'ici la fin de l'année sur le choix de la Communauté de Communes à rejoindre.

7) Amélioration des captages du château d'eau

A l'occasion de fortes précipitations, les sources de Charnay sont perturbées par une forte progression du niveau de turbidité. Après étude, le Conseil Municipal décide de mettre en place un système de détection automatique de détournement des eaux captées pendant ces épisodes de forte turbidité, les réservoirs étant de volume suffisant pour assurer l'approvisionnement de la population en eau potable en attendant le retour à la normale.

8) Programme LEADER

Voiteur fait partie des 11 bourgs-centres du Jura, communes de même catégorie, retenus dans le cadre du programme LEADER dont l'objectif est la revitalisation des communes par un soutien aux activités économiques et commerciales. Les modalités de mise en œuvre d'aides sont attendues.

9) Fête de Voiteur : elle aura lieu les 11 et 12 juin 2016.

10) Site internet de Voiteur

La séance se termine par une présentation du site internet de la commune qui devrait être rendu public d'ici peu. Les artisans, commerçants, associations, sont invités à déposer sur l'adresse mail de la mairie texte et photos décrivant leur activité pour insertion sur le site.

